

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024**

**Nombres de Conseillers :**

En exercice :11

Présents : 9

Absents : 2

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf octobre 2024, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

**PRÉSENTS :** Mmes ENTEM C, MONTUS A, MERLAUD S, MICHAUD A, PIOCHAUD A  
MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

**ABSENTS EXCUSES:** MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S

**SECRETARE DE SÉANCE :** M GRANDE Gilles

**DATE DE PUBLICATION :** 18 octobre 2024

**ORDRE DU JOUR**

**1) Avenir du projet Parvis de la Mairie**

Monsieur le Maire présente le plan de financement proposé au conseil municipal lors du vote du budget. Il annonce que les demandes de subvention pour la DSIL et auprès du Fonds Verts et de l'Agence Eau Adour Garonne ont été refusées. Cela représente un manque à gagner de 63 177,88€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la poursuite de ce projet ou non du fait du plan de financement modifié et du contexte économique actuel. Des membres du Conseil Municipal ajoutent que ce projet n'augmente pas le nombre de places de parking. D'autres soulignent que du fait qu'il est obligatoire de conserver les arbres, le parking risque d'être vite endommagé par les racines.

Monsieur DURAND Lionel propose que le parvis soit réaménagé à moindre coût.

Monsieur le Maire précise que le projet de réfection de la rue de l'Aunis en concertation avec le Département est quant à lui maintenu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'abandonner le projet d'aménagement du parvis de la Mairie.

**2) Travaux de voirie impasse de la Justice**

Monsieur le Maire explique qu'il a été constaté que les eaux pluviales s'accumulent Impasse de la Justice, devant une habitation, en cas de fortes précipitations.

Afin d'y remédier, il présente un devis de la SARL PAPIN d'un montant de 2 217,03€ HT soit 2 660,44€ TTC.

Par 8 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal accepte le devis de la SARL Papin.

**3) Avenant à la reprise de concession en état d'abandon**

Monsieur le Maire explique que l'entreprise Gescimes s'est déplacée sur site afin de constater l'état du cimetière. Monsieur le Maire souhaite ajouter cinq concessions supplémentaires dans la procédure de reprise et présente l'avenant de Gescimes qui s'élève à 600€ TTC répartis sur deux années. Il argumente que cela permettra d'être certain qu'au moins 20 concessions seront déclarées en état d'abandon au terme de la procédure.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte l'avenant de l'entreprise Gescimes de 600€ TTC et dit que 25 concessions seront concernées par la reprise de concession en état d'abandon .

**4) Lancement de la procédure de reprise de concession en état d'abandon**

Monsieur le maire rappelle que les familles ont l'obligation d'entretenir leur concession.

Il ajoute que la première phase de cette procédure consistera en l'établissement d'un procès-verbal de constat d'abandon. L'ensemble des formalités sera suivie par la société Gescimes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

**5) Remboursement de frais à un élu**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la règle pour les achats de la collectivité est le paiement par mandat administratif. A titre exceptionnel, il peut arriver qu'un élu fasse l'avance des frais.

Monsieur le Maire présente la facture de « Le Bon Coin Professionnel » d'un montant de 109,90€ TTC pour la mise en ligne d'une annonce. Il s'agit du local professionnel du cabinet infirmier qui sera vacant au 01<sup>er</sup> décembre 2024.

Cette facture a été réglée par Monsieur GRANDE Gilles, 3<sup>ème</sup> adjoint.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de rembourser les frais engagés par Monsieur GRANDE Gilles, d'un montant de 109,90€ TTC.

**6) Décision modificative n°3 : budget principal**

Monsieur le Maire propose d'augmenter les crédits de 600€ pour l'opération « reprise des concessions en état d'abandon » et d'intégrer le devis de l'entreprise Papin pour l'écoulement des eaux pluviales Impasse de la Justice de 2 660,44€.

Monsieur le Maire présente également un devis de Royal Elec pour des travaux d'électricité dans un logement communal pour 699,82€ TTC.

Le Conseil Municipal, par 2 abstentions et 7 pour, adopte la décision modificative n°3 du budget principal.

**7) Changement de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique**

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs en modifiant la durée hebdomadaire d'un agent de 26h à 28h annualisée au 01<sup>er</sup> janvier 2025.

Il ajoute que cela permettra d'augmenter le nombre d'heures de ménage en évitant les heures complémentaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte de modifier la durée hebdomadaire d'un adjoint technique de 26h à 28h annualisée au 01<sup>er</sup> janvier 2025.

**8) Convention cadre du CDG 17**

Dans une mesure de simplification administrative, le CDG propose une convention-cadre intégrant la plupart de ses 17 missions facultatives au 01<sup>er</sup> janvier 2025.

Auparavant, chaque adhésion était soumise à un conventionnement préalable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'adhérer à la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives proposée par le CDG 17 à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2025.

**9) Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires du CDG**

Tous les quatre ans, le CDG remet en concurrence le contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

La procédure étant arrivée à son terme, le candidat retenu est Relyans Mutual et Life Insurance accompagné de Relyens SPS.

Le taux de cotisation est de 7,09 % pour les agents CNRACL et 1,01 % pour les agents IRCANTEC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les taux et prestations négociés pour la collectivité par le CDG dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire et dit que l'assureur sera Relyans Mutual et Life Insurance accompagné de Relyens SPS.

**10) Adhésion au risque prévoyance par le contrat collectif proposé par le CDG**

Une participation financière pour le risque prévoyance est obligatoire au 01<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Conseil Municipal, par délibération du 11 décembre 2023, avait donné mandat au CDG pour négocier un accord et rejoindre la consultation mutualisée.

Cette procédure a permis de sélectionner l'offre assurantielle au groupement Collecteam et Allianz Vie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention de participation prévoyance et au contrat collectif d'assurance proposés par le CDG à effet au 01<sup>er</sup> janvier 2025 et de verser une participation employeur pour le financement des garanties obligatoire à hauteur de 50 % de la cotisation payée par l'agent.

### 11) Jeux intervillages

Monsieur le Maire ainsi que Madame ENTEM Christine ont été absents lors de la dernière réunion. Un compte-rendu a été rédigé par M CENDRE Michel.

Les jeux intervillages auront lieu le 12 juillet 2025 à Sainte Gemme entre les Communes de Sainte Gemme, Le Gua, La Gripperie, Champagne, Corme Royal, Trizay et Nancras.

Chaque Commune devra composer des équipes avec 5 hommes, 5 femmes, 5 enfants (de 7 à 14 ans) et 5 seniors (à partir de 60 ans).

### 12) Rapport sur les prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement 2023

Les membres du Conseil Municipal sont avisés que les rapports sur les prix et qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement 2023 sont disponibles et consultables en mairie ou sur internet.

### QUESTIONS DIVERSES

- Le Cabinet Polyexpert se rendra vendredi 18 octobre en mairie pour le sinistre de la toiture de la Mairie.

Un premier devis a été réalisé par l'entreprise BERNARD pour la réparation des dégâts intérieurs. Il s'élève à 10 653,60€ TTC.

Monsieur le Maire informe que la fuite a été réparée provisoirement et que celle-ci provient du zinc qui est fissuré. L'eau s'est ensuite infiltrée en faisant pourrir les bois sans marques apparentes.

- Monsieur le Maire annonce que le local du cabinet infirmiers sera vacant au 01<sup>er</sup> décembre 2024. Madame JAVERNAUD Amélie rejoint le cabinet infirmiers à LE GUA et souhaite garder sa patientèle. Une annonce pour le local a été faite par la Chambre des métiers et de l'Artisanat et sur le site du Bon coin.

- Monsieur le Maire annonce que la Commune de Sainte Gemme versera 11 000€ au SIVOS vu le nombre d'enfants de Sainte Gemme accueillis par le SIVOS les mercredis.

- Madame Adeline MONTUS prend la parole et fait part de plusieurs doléances :

\* Elle s'étonne du menu proposé cette semaine à la cantine. C'est le même produit qui est utilisé en entrée et en plat (Exemple : lundi : potage de potiron et lasagnes aux potirons.) Cela est exceptionnel, c'est la semaine du goût proposé par Transgourmet.

\* on lui a fait part d'une gouttière à la salle des Halles. Le plombier a déjà été averti, il sera relancé.

\*il serait judicieux qu'il y ait un abri pour les maîtresses et les élèves au portail de l'école car en cas de fortes pluies, les élèves sont trempés le temps de rejoindre leurs parents.

\* il manque une poubelle devant les écoles.

\* elle présente un dossier regroupant les doléances de locataires concernant leur logement. Un devis pour le changement de la baie vitrée et de la porte d'entrée devront être faits.

- Madame MICHAUD Aurore fait part à Monsieur le Maire que Monsieur FAVRE l'a relancée au sujet de sa clôture. Elle signale également qu'il y a des vols de compositions florales au cimetière.

-Monsieur le Maire annonce que les décorations de Noël fixées aux poteaux d'éclairage public ne seront pas installés cette année.

La séance est levée à 22h15